



Assemblée générale

Distr. limitée
11 octobre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

Point 60 de l'ordre du jour

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Projet de décision présenté par le Président

Question de Gibraltar

L'Assemblée générale, rappelant sa décision 66/522 du 9 décembre 2011 :

a) Demande instamment aux Gouvernements de l'Espagne et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'apporter, dans le prolongement de la déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984¹, une solution définitive à la question de Gibraltar, à la lumière des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et des principes applicables, et dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, tout en tenant compte des intérêts et des aspirations de Gibraltar;

b) Note que le Royaume-Uni souhaite conserver le Forum tripartite de dialogue sur Gibraltar;

c) Note que l'Espagne souhaite remplacer le Forum par un nouveau mécanisme de coopération locale favorisant le bien-être social et le développement économique de la région, au sein duquel les habitants du Campo de Gibraltar et de Gibraltar seraient représentés.

¹ A/39/732, annexe.

